



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 27 janvier 2022

Présents : Jonathan ENOC, Henri MAUCHAMP, Alain NICOLAS, Vincent GONNET, Anne ORGELOT, Virginie GALLAND, Ingrid PERNET et François LORENZI

Absents : Kévin POISELET (procuration à Ingrid PERNET) Emmanuelle BOULEHLAIS (procuration à Jonathan ENOC) et Antonio REIS (procuration à Henri MAUCHAMP)

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire demande le rajout de quatre points à l'ordre du jour :

- Rachat de câble électrique
- Rachat de mobilier festif
- Rachat d'un véhicule
- Festival "une pinte de blues" : accord de principe

Les élus acceptent ces rajouts à l'unanimité

• FESTIVAL DE BLUES 2023 "Une Pinte de Blues"

Le maire donne la parole à Madame Marjorie BAKER-SARI qui souhaite organiser un festival en 2023 pour qu'elle explique son projet.

Il s'agit d'un festival de musique "blues" qui serait installé pendant tout un week-end sur les bords de Saône "Au Paquier". Ce festival, qui accueillera des groupes de musiques présentera aussi des "vedettes" telles que Véronique SAMSON, Eddy MITCHELL, Jacques et Thomas DUTRONC, etc.

Ce festival va générer une très grosse organisation : parking (situé entre l'ancienne féculerie et "Le Paquier"), sécurité, buvettes, toilettes, 5 food trucks... et il faudra également beaucoup de bénévoles puisque l'organisatrice espère 5 000 visiteurs par jour.

Une exposition de vieilles voitures et de motos Harley Davidson est également prévue.

La commune de Pagny-la-Ville est située idéalement proche de l'autoroute et s'il existe beaucoup de festivals en France, il n'existe pas beaucoup de festival de "blues", ce qui est très attractif.

Ce festival aurait très certainement des retombées financières et économiques non négligeables pour la région puisqu'il faudra héberger et nourrir tous les participants à ce festival.

Avant d'aller plus loin dans son projet, Madame BAKER-SARI a besoin, entre autres, de l'accord de principe de la commune.

Après que Madame BAKER-SARI ait répondu à toutes les questions des élus, le Maire procède au vote.

Le conseil municipal donne un avis favorable (10 voix pour et une voix contre) à ce projet.

Madame BAKER-SARI informera le Maire à chaque évolution de son projet.

- **RECONSTRUCTION DU HANGAR COMMUNAL : devis hors marché**

Le Maire propose de faire des travaux au hangar mais qui ne sont pas prévus dans le marché : un mur de clôture extérieur et le dallage de la pièce qui va être mise à disposition des associations. Il propose aux élus de valider deux devis d'un montant respectif de 11 765.73 € HT (mur de clôture) et 3 048.70 € HT (dallage). Les élus valident ces devis à l'unanimité

- **ACHAT DE MOBILIER FESTIF**

Les travaux de reconstruction du hangar avancent bien et il faut maintenant songer à racheter tout ce qui a brûlé dans l'incendie du 5 juin 2020. Le Maire propose plusieurs devis de tables et de chaises et après délibération, le conseil municipal décide de racheter 20 tables et 40 bancs pour un montant de 4785 € HT.

- **RACHAT CABLE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire explique que 100 m de câble ont été volés au camping et que la commune a porté plainte en gendarmerie. Le conseil municipal autorise le maire à racheter du câble électrique avant que la saison ne commence en mai.

- **ACHAT D'UN VÉHICULE COMMUNAL**

Depuis que le hangar municipal a brûlé en juin 2020, l'employé communal utilisait jusqu'à maintenant le véhicule du Maire. La reconstruction du hangar ayant bien avancé, le maire a prospecté et propose aux élus plusieurs devis de véhicule qui pourrait convenir. Après avoir étudié plusieurs propositions, le conseil municipal décide d'acquérir un camion tri-benne pour un montant de 13450 €.

AFFAIRES DIVERSES

- le mur de brique du logement communal occupé par Madame BOULEHLAIS Marinette s'est écroulé (les fondations ont lâché). Un devis de reconstruction sera demandé
- Monsieur et Madame MAZUÉ remercient la commune pour les colis de Noël.
- Mesdames DOS SANTOS et GERARD-SAGE remercient la commune pour les cadeaux de Noël
- l'employé communal a été absent tout le mois de décembre pour des problèmes de dos puis il solde des congés en retard jusqu'au 14 février inclus. Son état de santé étant pour l'instant incertain, la commune devra certainement trouver une solution alternative pour pallier son absence
- Le maire donne lecture aux élus du courrier que Madame Emmanuelle BOULEHLAIS lui a envoyé suite à son "souhait d'éteindre les téléphones portables pendant les séances de conseil"
- Suite au débat houleux de la dernière réunion du SIARGS, (Syndicat Intercommunal des Affluents de Rives Gauches de la Saône) et aux inégalités de cotisations par habitant et par commune, Vincent GONNET a rencontré comme prévu, le 07 Décembre, les membres de la commission de commune gérant le « Cycle de l'eau », à savoir Mme Annie GAUSSENS et Mme Elsa TISON LE ROUX.

Il apparaît que la taxe « GEMAPI » est actuellement dépensée...Pour financer le secrétariat du SIARGS, au lieu d'être employée à son juste usage, la « Gestion des

milieux aquatique ». Une solution existe, elle passe par la dissolution du SIARGS et la mise en place d'un contrat avec l'E.P.T.B. pour toutes les opérations de faucardage et d'entretien : Ils ont en effet les personnels, les moyens et les sous-traitants nécessaires. Il est également indispensable de rappeler aux propriétaires riverains leurs obligations d'entretien des berges.

Cette affaire relève de la Commission de Communes, et permettrait de « lisser » voire de réduire très sensiblement les cotisations par commune/habitants.

Concernant les crues de la Saône, il apparait un manquement de l'E.P.T.B., qui n'avertit pas les communes en aval des crues constatées en amont, et de fait les empêche de prendre les dispositions nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

A Pagny-la-Ville, le 14 février 2022
Le Maire, Henri MAUCHAMP.